

# LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)

ANNEXE 1 - SEPTEMBRE 2018

## LOI ET JURISPRUDENCE - STAGIAIRES FONCTION PUBLIQUE : Éducateurs et éducatrices pré-affecté-es en U.E.H.C

- article 27 de la loi du 18 janvier 1991 : le bénéfice de la bonification indiciaire est lié aux seules caractéristiques des emplois occupés, au regard des responsabilités qu'ils impliquent ou de la technicité qu'ils requièrent. En prévoyant qu'elle peut être attribuée aux fonctionnaires, le législateur doit être regardé comme ayant entendu en ouvrir le bénéfice non seulement aux agents titulaires, mais aussi aux agents stagiaires, dans le cas où ceux-ci seraient appelés à exercer dès leur entrée en service l'ensemble des responsabilités attachées à l'emploi en cause.

- Le refus d'attribution de la NBI au vue de l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire est illégale (Conseil d'État, 26 mai 2010, n° 307786).

- Un fonctionnaire stagiaire peut prétendre à la NBI lorsqu'il exerce son année de stage sur un emploi y ouvrant droit (T.A. de DIJON du 12 décembre 2000 - n°990208, confirmé par l'arrêt 01LY00251 de la Cour Administrative d'Appel de Lyon du 27 décembre 2001 et consolidé par la décision du Conseil d'État N° 243678 du 30 juillet 2003).

- Jurisprudence confirmée pour les éducateurs pré-affectés d'UEHC PJJ par une décision du TA d'Orléans (en date du 20 février 2018 n°1703661).



## MODÈLE DE LETTRE à ADRESSER à L'ADMINISTRATION

Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre à compléter et à faire remonter par voie hiérarchique concernant les éducateurs pré-affectés en UEHC. La NBI ne peut être étudiée par l'administration que sur la base de la demande individuelle de l'agent. Celle-ci est attachée à un poste en lien avec une technicité, une mission ou une catégorie de service. Chaque situation étant individuelle et singulière en fonction de votre parcours professionnel, vous pouvez nous consulter sur la rédaction de votre courrier. Pensez également à nous en communiquer une copie par courrier ou par mail de façon à ce que nous puissions appuyer votre demande auprès de l'administration.

À : (Ville) , le : (date)

Nom et Prénom  
Fonction  
Service

À

M. Le Directeur Inter Régional de la PJJ Grand Centre  
S/C de Direction territoriale  
S/C de Direction du service  
S/C de Responsable d'unité éducative

(Copie pour information au SNPES-PJJ/FSU)

Objet: Demande d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

Monsieur le directeur Inter Régional,

Affecté d'abord en tant que stagiaire le // puis titularisé le // à l'UEHC de (dénomination et localisation du service), je suis à ce jour à l'échelon et à l'indice .

Je vous demande l'attribution de la NBI qui est donnée aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires en fonction d'une technicité particulière , pour des missions données et/ou des services répertoriés (textes et jurisprudence constante) à compter de ma date de pré-affectation sur mon unité.

Mon métier d'éducateur PJJ en hébergement est pleinement prévu par les textes (Décret 2001-1061 du 14 novembre 2001 et annexes). Lors de mon année de pré-affectation, j'exerçais les mêmes missions que les titulaires, avec les mêmes contraintes et les mêmes publics. J'estime donc, en droit et en vertu du principe d'égalité de traitement, être éligible au paiement de la NBI à compter de ma date de pré-affectation.

Ma demande s'appuie sur la jurisprudence fichée au Recueil Lebon des décisions des juridictions administratives(décision n°990208 du Tribunal Administratif de Dijon en date du 12 décembre 2001, confirmée par l'arrêt n°01LY00251 de la Cour d'Appel Administrative de Lyon en date du 27 décembre 2001 et consolidée par décision du Conseil d'État N° 243678 du 30 juillet 2003). Celle-ci confirme la possibilité pour les fonctionnaires stagiaires de percevoir la NBI si le poste sur lequel ils sont, ouvre droit à la NBI. Ce qui est mon cas.

De plus cette jurisprudence constante vient encore d'être confirmée par la décision du TA d'Orléans du 20 février 2018 concernant un éducateur PJJ pré-affecté à l'UEHC de Chartres. Elle a condamné le Ministère à lui verser la NBI sur son année de pré-affectation.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Inter-Régional l'expression de mes salutations distinguées.

Signature